UN PETIT GARÇON RENVERSÉ PAR UN CYCLISTE. — Le petit Eugène Engels, âgé de 6 ans, a été, mardi soir, vers 5 h., renversé par un cycliste, à proximité du domicile de ses parents, rue Pauvrée.

L'auteur involontaire de l'accident est Emile Berte, 15 ans, garçon boucher, rue d'Isly, 66. Heureusement, le petit garçon en a été quitte pour la peur et des souillures sur ses vêtements.

Chaussez-vous chez Boucau, 5, r. P.-Motte, Rx. 17355

PLAINTE POUR VIOLENCES. — M. Henri Olivier, 64 ans, chef magasinier, domicilié 94, rue Voltaire, a porté plainte entre les mains de M. Flament, commissaire de police du 2e arrondissement, contre un employé qui se serait livré sur lui à des violences.

RÉVEILLONNEZ EN FAMILLE. — Vous trouverez à la **Charcuterie Caullet**, 124, rue de la Gare, Rx, un grand choix de Galantines truffées, de foie gras, de gibier, etc. — Boudin noir, blanc, truffé. — Plats d'assortiments garnis et décorés sur commande. — Livraison à domicile. Téléphone 26-72. 945

CHORALE DES MUTILÉS. — Répétition pour les barytons, ce soir, à 19 h. 30, chez M. Loridon, 4, rue des Fossés.

Meublez-vous à Maman-Louise, 179, r. de Lannoy. (216

UNION DES TRAVAILLEURS. — Aujourd'hui mercredi, répétition partielle pour toutes les parties, à 19 h. 30; à 20 h., répétition générale.

ORPHÉON LES INOFFENSIFS. — Répétition des chœurs pour le prochain concert à 20 h. 30.

NOUVEAUX APPAREILS DE T. S. F. inédits et brevetés. Prix très intéressants. — **Etablissements C. A. P.**, constructeur, 22, rue Jean-Bart, LILLE (Tél. 14.94). 14744

ASSOCIATION SYMPHONIQUE DE ROUBAIX-WATTRELOS. — Aujourd'hui mercredi 30, au local, à 20 h., répétition: nouveau programme à l'étude.

CONCORDIA-HARMONIE. — Ce soir mercredi, à 20 heures, répétition générale.

MÉLOMANES ROUBAISIENS. — Ce soir, à 19 h. 30, répétition générale au local, 85, rue du Collège.

Coffres-Forts GRUSON
21, Rue Royale, 21 — LILLE
Catalogue franco sur demande. — Téléph. 4.50

CROIX

UNE LOCOMOTIVE TAMPONNE UN CAMION-AUTO A LA BARRIERE DE L'ALLUMETTE

Dans la soirée de lundi, un camion-auto appartenant à la maison Delesalle, quai de Wattrelos, à Roubaix, passait à la barrière de l'Allumette. Ce camion, chargé de madriers, s'était engagé sur la voie du passage à niveau au moment où une locomotive haut-le-pied venant de Roubaix arrivait également.

Le camion fut tamponné violemment à l'arrière et les madriers furent projetés sur la voie. Le conducteur du camion ne fut pas blessé grâce à l'allure modérée de la locomotive.

La barrière n'était pas fermée le garde n'ayant pas été prévenu de l'arrivée de la locomotive.

Un inspecteur de la Compagnie du Nord s'est rendu sur les lieux afin de faire une enquête sur les responsabilités.

A PROPOS DE SALAIRES. — Le personnel de la maison Gaston Carpentier, 88, rue de l'Amiral-Courbet, avait sollicité l'augmentation de 5 % que l'industrie textile accorde à son personnel. Après intervention de M. Louis Seigneur, satisfaction a été donnée au personnel.

POUR LES VIEILLARDS DE L'HOSPICE. — La Mairie a reçu les dons suivants pour les vieillards de l'Hospice de Croix: produit d'une quête faite en l'église anglicane, 383 fr. 10; après une partie chez Hubert Herteler, cabaretier, rue Henri Carrette, 21 fr. 50; M. Alfred Descarpentries, Grand'Place, deux bouteilles de champagne; M. Albert Amaye, rue Courbet, une bouteille de champagne; une boite de biscuits fins de deux kilos de M. Meurisse Cochez, rue de Lille, à Croix; cinq bouteilles de vin blanc et un litre de genièvre de M. Benoit, cabaretier « Au Joyeux Teinturier », rue des Ogiers; une bouteille de champagne, don de M. Auguste Dekeyser, rue Ghesquière; 36 douzaines de lacets, don de M. Victor Destailleurs, rue des Champs, cour Liagre, 7, à Roubaix; 27 fr. d'une quête chez M. Alf. Spriet, 50, rue Courbet, à Croix.

De sincères remerciements sont adressés à ces généreux donateurs.

UN CONCOURS-MOUSTRE DE BIENFAISANCE. — Le Comité de la Fédération Colombophile (Centre et Avenir), a décidé de lancer un concours-monstre au bénéfice des déshérités de l'Hospice de Croix, le lundi 26 juillet 1926.

WASQUEHAL

AUTOMOBILE CONTRE CAMION

Mardi, vers 17 heures, l'automobile appartenant à M. Jacob, rue Victor-Hugo, à Roubaix, a tamponné au Pavé de Lille, le camion de la brasserie « La Semeuse » d'Hellemmes, conduit par M. Henri Saint-Léger. Le camion venant de Roubaix coupait le boulevard pour traverser la voie du tramway; la voiture de M. Jacob venait de Lille.

Sous le choc, les tonneaux s'éparpillèrent sur la chaussée; la roue droite de l'automobile est engagée sous le camion; le radiateur et les phares sont brisés, le capot bosselé. Heureusement, tout se borne à des dégâts matériels.

RECENSEMENTS DIVERS. — Les déclarations de pigeons-voyageurs, de chevaux et voitures, des autos et motos devront être rentrées à la Mairie (2e guichet) avant jeudi soir, délai de rigueur.

A LA MAIRIE. — Aucune réception officielle n'aura lieu à l'occasion du Nouvel An.

A L'ESPERANCE. — Aujourd'hui mercredi, à 20 h., au local, rue Ferrer, assemblée générale des membres de la société municipale de gymnastique « L'Espérance ». Ordre du jour important. Renouvellement du Comité.

SERVICE DE LA VOIRIE. — Demain jeudi, à 16 h. (au lieu de vendredi) M. Vasseur, directeur de la Voirie de Wasquehal, se trouvera à la Mairie pour fournir des renseignements aux intéressés, notamment sur les demandes d'autorisation de construire.

ALLOCATIONS AUX FAMILLES NOMBREUSES. — Les personnes percevant l'allocation aux familles nombreuses et dont la carte verte est arrivée à expiration, sont priées de faire renouveler la dite carte à la Mairie (1er guichet) avant la fin de l'année.

LES BUREAUX DE LA MAIRIE. — A l'occasion des fêtes du Nouvel An, les bureaux de la Mairie seront fermés, vendredi, samedi et dimanche. Seul le bureau de l'Etat-civil sera ouvert samedi matin, de 10 à 11 h.

BLESSÉ AU TRAVAIL. — A la briqueterie Virnot, M. Jules Baert, 30 ans, route de Lille, à Wasquehal, a été atteint par la chute d'une brique et s'est fait une plaie contuse de l'index gauche. 12 jours de repos.

G. WIART, *Décorateur*
LILLE - 79, Rue Nationale, 79 - LILLE
Décoration et Installation complète d'APPARTEMENTS, VILLAS, HOTELS
Exposition permanente de **Mobilier genre ancien**
Copies des Musées nationaux
Le choix le plus joli, le plus complet de
Soieries anciennes et de Toiles de Jouy

WATTRELOS

A LA MUSIQUE MUNICIPALE. — Mme Hélène Lecomte, épouse de M. Jules Laebens, membre actif de la Musique Municipale, vient de mourir. La société invite tous ses membres disponibles à assister en tenue civile, aux funérailles qui auront lieu le vendredi 1er janvier, à 10 h., en l'église Saint-Maclou (Centre). Assemblée à la maison mortuaire, contour Saint-Liévin, 10-9, à 9 h. 30.

CAFÉ BRUXELLOIS. rue Carnot, 57. — Les 31 déc., 1, 2 et 3 janv. grande ducasse à pierrots. Huîtres, cuisine soignée, orchestre. 1189d

NOMINATION DES COMMISSAIRES REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES. — Par arrêté préfectoral du 21 décembre 1925, les contribuables ci-après désignés sont nommés commissaires-répartiteurs des contributions directes de la ville de Wattrelos, pour l'année 1926, savoir:

Contribuables résidents: MM. Ernest Debonneville, Carlos Desfontaine, Henri Lefebvre; suppléants: MM. Henri Hage, Henri Millet, Gustave Jonville.

Contribuables non-résidents: MM. Adolphe Nys et Gustave Debenne, à Roubaix; suppléants: MM. Achille Debonne, à Sains-du-Nord, et Achille Dujardin, à Roubaix.

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS. — Il n'y aura pas de séance demain jeudi. La prochaine séance aura lieu le jeudi 7 janvier 1926.

PETIT BEURRE DESSERT
Création GESLOT & VOREUX 16848

LANNOY

LYS

LA PERCEPTION DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRE, DU FORFAIT ET DES LICENCES aura lieu jeudi 7 janvier, de 8 h. 30 à 11 h., au début de tabac 100, rue Jules-Guesde; de 14 à 16 h., au débit de tabac, 30, même rue. Vendredi 8, de 8 h. 30 à 11 h., au débit de tabac 68, rue de Leers, et samedi 9, de 9 à 10 h. 30, à la Mairie.

LA CONSULTATION DES NOURRISSONS aura lieu jeudi 31 décembre, à 9 h., à l'école des garçons.

HEM

LA RECEPTION DU JOUR DE L'AN. — A l'occasion du jour de l'an, il n'y aura pas de réception, par MM. le Maire et les Adjoints.

REPARTITEURS DES CONTRIBUTIONS. — Sont nommés commissaire répartiteurs pour l'année 1926: Titulaires résidents: MM. Oscar Briffaut, Achille Droissart, Louis Jonville. Non-résidents: MM. Paul Deldalle, de Sailly; Paul Jovenaux, de Forest-sur-Marque. Suppléants, résidents: MM. Henri Delecroix, Henri Louchart, Edmond Béghin; non-résidents: MM. Léon Petit, Croix; Julien Lefebvre, Roubaix.

BAISIEUX

CARTE D'INVALIDITÉ. — Il est rappelé aux intéressés que l'on n'échange les cartes d'invalidité, que pour les personnes dont le nom commence par les lettres A, B et C, pendant le premier trimestre 1926.

WILLEMS

ADJUDICATIONS. — Pour les fournitures de 1926, ont été rendus adjudicataires: M. Cambay, libraire, à Lille: Fournitures classiques, rabais de 8 %; livres classiques, rabais de 12 %; livres de prix, rabais de 17 %; — M. Pusion, boulanger à Willems: pains au Bureau de bienfaisance, rabais de 0 fr. 09 au kilo. — M. Hollebeke, marchand de charbon à Willems: charbon au Bureau de bienfaisance et aux écoles, rabais de 1 fr. aux 100 kilos, sur la taxe officielle.

CONSEIL MUNICIPAL. — L'assemblée se réunira à la Mairie, le mercredi 30 décembre 1925, à 20 h. 30. Ordre du jour: Taux de l'allocation aux familles nombreuses; Travaux aux Bâtiments communaux; Syndicat des communes; Demande d'assistance; Questions diverses.

MÉTRITES - TUMEURS - FIBROMES
Maladies de l'Estomac, du Sang de la Peau, Voies Urinaires
— Tuberculose et Bronchites —
Nouveaux traitements SANS OPÉRATION
Docteur VEAUX, de PARIS
LILLE - 69, rue Faidherbe, Mercredi, Samedi de 9 à 19 h. Dimanche, de 9 à 12 h.

CYSOING

ARRESTATION D'UN INTERDIT DE SEJOUR. — La gendarmerie a arrêté et conduit au Parquet de Lille, Jules Terrier, 66 ans, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour.

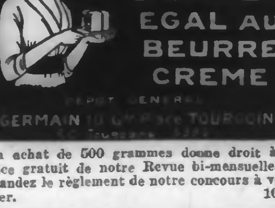

Un achat de 500 grammes donne droit à un service gratuit de notre Revue bi-mensuelle. — Demandez le règlement de notre concours à votre épicier. 16364

TOURCOING

AUJOURD'HUI, MERCREDI 30 DÉCEMBRE:

Hôtel de Ville: Bureaux ouverts de 10 à 12 h. et de 14 à 16 h.

Caisse d'Epargne: Fermée.

Bibliothèque communale: de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h.

Etablissement municipale des bains: de 9 à 11 h. 30 et de 14 à 18 h. 30.

Conseil municipal

LES OBSERVATIONS DE M. INGHELS ADJOINT SOCIALISTE
LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL POUR 1926

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, le mardi 29 décembre, à 18 h. 30, sous la présidence de M. G. Dron, sénateur-maire, entouré des adjoints.

M. Pierre Castelain est nommé secrétaire de séance.

M. Gombert, secrétaire général de la Mairie, donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

UNE OBSERVATION DE M. INGHELS AU SUJET DE L'ECOLE DE COMPLEMENT

A l'issue de cette lecture, **M. Inghels**, adjoint, demande qu'il soit stipulé au procès-verbal que la minorité socialiste n'a donné qu'un accord de principe à la question de l'école de complément et que cette question, renvoyée aux Commissions compétentes, doit revenir devant le Conseil municipal.

M. Dron. — Nous avons demandé de rédiger une délibération. Avant son exécution, cette affaire reviendra. Le dossier est d'ailleurs transmis à Lille et à Paris.

M. Inghels. — C'est ce qui m'inquiète!

M. Dron. — C'est pour gagner du temps.

M. Inghels. — Je fais toutes réserves et je demande que ce soit précisé dans le procès-verbal.

M. Dron dit que M. Inghels cherche des complications, mais l'adjoint socialiste maintient son observation.

CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS RUE DU HAZE

Le maire propose à l'assemblée la construction de deux maisons rue du Haze, pour le prix de 138.545 fr.

M. Inghels, adjoint, déclare que son parti n'acceptera pas de voter ce crédit, trouvant ce prix trop élevé.

M. Dron déclare que ce prix a été fixé par l'architecte des bâtiments communaux.

Le dossier est renvoyé pour étude.

TAXES COMMUNALES SUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ

Sur le gaz pour tous usages, la taxe serait de 0 fr. 05 par mètre cube.

Sur l'électricité éclairage: la taxe de 0 fr. 10 par khw. Sur l'électricité petite force motrice une taxe de 0 fr. 05 par khw, est proposée au vote de l'assemblée communale.

M. Inghels exprime le regret de n'avoir pu avoir communication du rapport avant l'assemblée. « Nous nous trouvons, ajoute-t-il, devant une question importante que nous n'avons pu examiner. Nous ne nous opposons pas à une augmentation, mais nous faisons toutes réserves. »

M. Dron répond qu'il a fait de son mieux pour l'établissement du budget.

Les conclusions du rapport, mises aux voix, sont adoptées.

LE BUDGET DES HOSPICES

M. le Maire propose le vote d'une subvention de 490.000 fr. pour le Bureau de bienfaisance et les Hospices.

M. Inghels exprime à nouveau son regret de n'avoir pas un membre de son parti dans la Commission de ces deux services.

Il déclare n'avoir eu la communication des comptes qu'en dernière heure; il a pu rapidement parcourir les comptes et n'a rien à redire. Dans ces conditions son parti votera cette subvention.

LE BUDGET PRIMITIF COMMUNAL POUR 1926

M. Gombert, secrétaire général de la Mairie, donne lecture des considérations générales qui précèdent le rapport, et dont voici la conclusion:

« Quant à l'**équilibre budgétaire**, il est assuré par:

1° Les taxes s'élevant à 274.000 fr., votées dans la précédente séance, sur les droits de voirie, les concessions dans les cimetières, et l'abatage. Elles sont encore inférieures à celles des grandes villes voisines;

2° Taxes sur le gaz et l'électricité au sujet desquelles des explications viennent de vous être fournies: elles aussi sont encore en dessous des taxes appliquées ailleurs. Total: 675.000 fr.

3° L'équilibre eût pu être aussi réalisé sans qu'il fût besoin de recourir au vote de nouveaux centimes additionnels. Nos collègues de la Commission des finances ont estimé qu'il y avait lieu, dans un intérêt d'hygiène publique et pour donner satisfaction aux nombreuses réclamations des habitants des rues où des maisons ont été construites, de porter au budget un crédit de un million, de telle sorte qu'à la fin de notre mandat, toutes les rues de Tourcoing soient canalisées si le même effort peut être accompli les années suivantes.

Cette décision nécessite une imposition de 24 centimes additionnels représentant 420.000 fr. »

Ce budget se présente ainsi qu'il suit:

Recettes:	ordinaires	28.210.814 fr. 35
—	extraordinaires.	4.867.853 fr. 74
Au total		33.078.668 fr. 09
Dépenses:	ordinaires	25.760.852 fr. 65
—	extraordinaires.	7.283.064 fr. 10
Au total		33.043.916 fr. 75

La balance donne un excédent de recettes de 34.751 fr. 34.

La discussion

M. Dron commente les articles.

Au sujet des habitations, **M. Inghels** demande la création d'un Office d'habitations à bon marché.

M. Dron estime que l'éclairage des horloges publiques doit être réduit en raison de son prix de revient.

M. Pollet souhaite que les agents de police ne fassent plus dix heures de service journalier. **M. Dron** répond que l'augmentation de l'effectif évitera cette situation.

M. Lefebvre formule une observation sur le salaire des ouvriers de la Condition publique, dont une partie est payée suivant les augmentations accordées par le Consortium de l'Industrie textile, ce qui d'après lui est « immoral ».

M. Dron répond qu'il ne peut discuter immédiatement sans appréciations et que d'ailleurs, il faut tenir compte de la situation du Conditionnement.

M. Edmond Salembier, adjoint, ajoute que dans cette exploitation les intérêts de la ville doivent être sauvegardés.

M. Lefebvre maintient son observation.

M. Dron déclare qu'il se rendra lui-même au besoin, au Conditionnement. Finalement la proposition d'une réunion, émise par **M. Edmond Salembier**, est adoptée.

M. Dron met aux voix le budget.

M. Delebelle déclare que la subvention aux Syndicats libres est réservée.

Sur une demande de **M. Nys**, au sujet de la pose des stèles au cimetière militaire, **M. Dron** annonce que cette question sera examinée ultérieurement.

Pour le Monument aux Morts, **M. Dron** déclare aussi que l'Administration municipale actuelle n'est pour rien dans l'érection de ce monument.

M. Delebelle déclare, au nom de ses collègues socialistes de la Commission des finances, qu'il ne leur est pas possible d'examiner en quatre heures un budget de 33 millions.

M. Dron répond que dans l'avenir des dispositions seront prises.

Le budget est adopté.

QUESTIONS DIVERSES

Collège de jeunes filles. — Le relèvement du tarif des pensions et demi-pensions des professeurs du Collège de jeunes filles est décidé et cette application aura lieu à partir du 1er janvier 1926. L'assemblée communale émet un avis favorable à la création d'un cours de deux heures supplémentaires de français en classe de 5e au Collège de jeunes filles et décide que cette dépense sera supportée par la ville.

Assistance aux familles nombreuses. — L'assemblée communale arrête au taux de 180 fr. le montant de l'allocution à attribuer par an et par enfant aux bénéficiaires de la loi sur les familles nombreuses.

Tarif de mesurage public. — Le tarif est élevé à 0 fr. 50 par pièce de moins de 150 mètres et de 1 fr. par pièce mesurant plus de 150 m.

Union Postscolaire. — M. Deborgère y représentera le Conseil municipal.

Sauvegarde des nourrissons. — M. Salembien est désigné comme membre de la Commission.

Ouverture d'une rue entre les rues de Roncq et Racine. — L'assemblée communale donne suite aux propositions faites en vue de l'ouverture de cette rue.

La séance publique est levée à 20 h. 15.

LA TRIBUNE DES « AMIS DE TOURCOING »

APPRENONS A CIRCULER

Au moment où se pose, plus angoissant que jamais, le problème de la circulation, quand on constate que chaque jour deviennent de plus en plus nombreux les accidents résultant de collisions, le S. I. « Les Amis de Tourcoing » n'a pas voulu rester indifférent à la question et a, lui aussi, étudié cette question.

Beaucoup trop d'accidents sont dus soit à l'imprudence, soit au manque de précautions.

Le Code de la route existe, mais le piéton l'a toujours considéré comme superflu et n'a pas cru nécessaire de le parcourir pour y chercher les renseignements qui l'intéressent.

D'autre part, il semble que les conseils à donner doivent de préférence s'adresser aux piétons et aux cyclistes, tout en rappelant aux conducteurs les principales règles de la circulation.

Ces règles, en somme, peuvent se résumer ainsi:

1° **Automobilistes et conducteurs:** Circulez à droite; soyez prudents aux croisements de rues et carrefours; méfiez-vous des piétons.

2° **Cyclistes:** Circulez à droite; marchez à une allure modérée; soyez toujours suffisamment éclairés la nuit, tant à l'avant qu'à l'arrière.

3° **Piétons:** Sur les trottoirs, circulez à droite: ne risquez-vous sur la chaussée qu'après avoir vérifié la circulation des autos. Quelle que soit la circonstance, conservez toujours votre sang-froid, c'est l'affolement qui est cause de la majorité des accidents. Ne stationnez pas sur la chaussée, elle n'est pas faite pour les piétons, et évitez à ce que vos enfants s'y engagent.

Voilà les principaux conseils que le S. I. « Les Amis de Tourcoing » se permet de porter à la connaissance de tous ceux qui voudront bien contribuer au rôle que poursuivent les Amis de Tourcoing: éviter que trop de vies humaines disparaissent dans des accidents que l'on peut si facilement éviter, en y mettant chacun de la bonne volonté.

Les communications téléphoniques et la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce nous prie d'annoncer que, sur sa demande, le directeur régional des P. T. T. venait de décider la création d'une seconde cabine téléphonique au bureau de Tourcoing.

D'autre part, en ce qui concerne les communications téléphoniques avec Paris, la Chambre de Commerce informe le public que deux autres circuits téléphoniques Paris-Tourcoing, ont été mis en service le 16 décembre.

C'est le complément des quatre circuits téléphoniques directs avec Paris qui a fait l'objet de l'avance à l'Etat de 2.100.000 fr. par la Chambre de Commerce de Tourcoing.

Désormais notre ville n'aura plus rien à envier à sa voisine et les abonnés au téléphone devront de la reconnaissance à la Chambre de Commerce des lourds sacrifices qu'elle s'est imposés pour doter Tourcoing d'un instrument de travail absolument indispensable.

LA STATISTIQUE DE L'ABATTOIR

Nous relevons au mouvement général des bestiaux introduits, ainsi que des abattages effectués à l'Abattoir public, du lundi matin 21 décembre au dimanche suivant à midi: Il a été abattu 52 bœufs, 34 taureaux, 46 vaches et génisses, 69 veaux gras, 97 moutons, 63 porcs et 10 chevaux.

Les quantités déclarées sont: 56.356 kg. pour la ville et 19.452 kg. pour l'extérieur, soit au total: 75.808 kg. et 3.261 kg. de viande de cheval.

Le prix moyen de la viande par entier et demi a été: gros bétail: 8 fr. 25 à 9 fr. 50 le kg.; veaux gras: 11 fr. à 12 fr. 50; moutons: 10 fr. 50 à 12 fr. 50; porcs: 12 fr. 10.

46 kg. de viande ont été saisis, pour divers motifs par le Service d'inspection.

Le mouvement de la viande frigorifiée à l'Abattoir indique la déclaration pour la ville de 3.115 kg. et pour l'extérieur de 220 kg., soit au total: 3.335 kilogrammes.

DICTIONNAIRES Franç., Angl., Allem., Russe. Librairie Mod., 11, rue de la Cloche, Tg. 47247

LA FÊTE DE L'UNION MUTUELLE DES CHAUFFEURS-CONDUCTEURS. — L'Union Mutuelle des Chauffeurs-Conducteurs de Tourcoing a fêté dignement la saint Eloi le jour de la Noël, dans l'ordre suivant:

A 10 h. la société quitta le local, drapeau et musique en tête pour faire honneur à leur président, M. Chomez, rue du Virolois, 131, à midi, de retour, 105, rue de Roubaix, ils firent honneur à leur président d'honneur, M. Gustave Lézy; à 13 h., ils se rendirent dans le salon G. Gérardi, Place Saint-Louis, où un somptueux banquet leur a été servi. A l'issue du banquet, le président actif remercie tous les convives de leur bonne tenue et donne la parole au président d'honneur, qui a à son tour remercié tous les assistants au banquet, en excusant M. Alphonse Vandenbulke, président d'honneur de la société-sœur de Roubaix. A 5 heures, tous les sociétaires étaient réunis au local où un arbre de Noël bien fourni fit la joie des enfants et des mamans; après quoi une tombola fit le comble de la joie, et chacun emporta avec un bon souvenir de la fête, un objet très utile.

AU CERCLE ORPHEONIQUE « L'AMITIÉ DU BLANC-SEAU ». — Au cours de la réunion générale qui a eu lieu à l'issue de la répétition, les membres du cercle « L'Amitié », ont procédé au renouvellement de leur Comité, pour l'année 1926.

Tous les membres sortants ont été réélus à l'unanimité. Ceux-ci se réuniront en réunion extraordinaire ce soir, à 20 h. 15, au local, afin de procéder à l'élection du Bureau, de la Commission administrative et de la Commission des fêtes.

En raison des fêtes de l'an, la répétition de cette semaine n'aura pas lieu.

T. S. F. — Installations compl. dep. 1.300 fr. A. DECOULANGE, Roubaix. Tél. 14. 14308

L'ASSEMBLÉE MENSUELLE DE LA « SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ». — La Société d'Horticulture de Tourcoing a tenu son assemblée générale mensuelle dans la salle du Conservatoire national de musique, le dimanche 27 décembre, sous la présidence de M. H. Dewavrin-Masurel.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière réunion et de la liste des nouvelles adhésions, le président présenta à toute l'assemblée ses meilleurs vœux et souhaits pour l'année 1926.

Le secrétaire général donna lecture du compte rendu moral de l'année 1925 et la parole fut ensuite donnée au conférencier M. Mazière, chef des plantations de la ville de Douai, qui sut capter l'attention des 400 membres présents, malgré l'aridité de son sujet: « De l'utilité des couches et emploi des châssis. »

Toute l'assemblée fut unanime à le remercier par de chaleureux applaudissements. La réunion se termina par le tirage d'une magnifique tombola de fleurs et de plantes et d'une couche accompagnée de deux châssis, don de M. Pierre Deveugle, de Neuville-en-Ferrain, à qui le président présenta les remerciements de toute l'assemblée.

VOL D'UNE AUTOMOBILE A TOURCOING. — Dans la soirée de mardi, vers 18 heures, M. Moerman, architecte, demeurant rue d'Anvers, a constaté le vol de son automobile à deux places n° 9.637 D-5, qu'il avait laissée en stationnement rue du Dragon. La voiture aurait été dirigée vers la gare des Francs.

Une enquête a été ouverte par M. Sabaterie, commissaire de police du 1er arrondissement.

POUR VOS VISITES chaussez-vous élégamment chez **Boucau-Vereecke**, 5, rue P.-Motte, Rx. 356

« LA PROVIDENCE DU FOYER ». — L'assemblée générale des membres de la mutuelle Décès a eu lieu dimanche dernier, 27 décembre, à 3 h., à son siège social de la Maison Saint-Charles, 27, rue de Strasbourg.

Après l'élection de la commission, dont tous les membres sortants sont réélus, M. Louis Cazier, président, expose aux mutualistes présents la situation financière de la société, et montre le grand intérêt qu'il y aurait de fusionner avec la société mutuelle « La Famille » de Roubaix, qui possède des ressources abondantes et qui offre des avantages appréciables. M. E. Leriche, secrétaire de la mutuelle La Famille donne alors, sur les statuts, tous les éclaircissements désirables. Après quoi, à l'unanimité, l'assemblée décide la fusion de la Providence du Foyer, avec La Famille.

Les membres de la mutuelle La Providence qui n'ont pu assister à la réunion seront régulièrement avisés de la décision.

DOTATION de la JEUNESSE DE FRANCE. — (Section de Tourcoing). — Les sociétaires sont invités à une réunion extraordinaire qui a lieu ce soir, mercredi 30 courant, à 7 h. 30, au siège social, angle des rues du Calvaire et Delobel, estaminet du Violon d'Or. Les sociétaires n'ayant pas encore touché leur dot sont spécialement invités à cette réunion.

SOCIÉTÉ DES MÉDAILLÉS DU TRAVAIL. — L'Association des Médaillés du Travail s'est réunie dimanche 27, à son siège, rue du Château, 50. Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion et le paiement des cotisations, le secrétaire, M. Haquette présente la situation financière de la société, qui accuse un excédent de 61.000 fr.

Il est heureux d'annoncer que la Commission a décidé de porter à 200 fr. à partir de janvier, l'indemnité accordée aux familles des sociétaires décédés. L'importance de la tombola tirée à chaque réunion sera également augmentée. Il invite les sociétaires à lui signaler les camarades malades auxquels l'aide de la société pourrait être utile: le nécessaire sera fait sans tarder. Des applaudissements accueillent ces communications. Le secrétaire rappelle les noms des sociétaires décédés pendant l'année et adresse à leurs familles le sympathique souvenir de la société.

Un sociétaire, M. Alfred Lambrecht, se fait alors l'interprète de tous les sociétaires pour adresser à M. Macquet, président, ses meilleurs vœux pour 1926. Il souhaite qu'il demeure encore de longues années à la tête de la société et remercie les membres du bureau du dévouement qu'ils apportent à la bonne marche de l'Association. Il se dit fier et heureux d'appartenir à cette belle phalange qui groupe l'élite des travailleurs et engage fortement tous les médaillés qui n'en font pas encore partie à venir grossir ses rangs.

Outre les avantages matériels qu'ils en retireront, ils peuvent être assurés de trouver au sein de la société la plus franche camaraderie. Un vivat chaleureux est chanté au président et à la Commission et une magnifique tombola termine cette belle réunion. M. Haquette, 192, rue de la Croix-Rouge, se tient à la disposition des nouveaux membres qui désireraient se faire inscrire.

LA MUSE DES TRAVAILLEURS DU BLANC-SEAU. — Aujourd'hui mercredi, à 19 h. 45, cours de solfège; à 20 h. 15, répétitions partielles pour toutes les parties. A 21 h., ensemble.

CERCLE SYMPHONIQUE DU FLOCON. — Pas de répétitions aujourd'hui 30 et mercredi prochain, 6 janvier.

ORPHÉON DES TRAVAILLEURS. — Répétition générale mercredi, à 8 h., au local. Présence indispensable.

MOUVAUX

UN GRAVE ACCIDENT DE TRAMWAY

Mardi soir, à 7 heures 30, un soldat du 43e régiment d'infanterie, en garnison à Lille, caserne Négrier, voulant prendre le tramway à la marche, à l'arrêt Faidherbe, est tombé sur la voie.

Les roues du tramway lui broyèrent la cuisse gauche.

Relevé aussitôt, il fut transporté chez Lorthiois-Sion, 295, boulevard Carnot, où le docteur Deledalle lui donna ses soins; il fut ensuite conduite à l'Hôpital de Tourcoing. Son état est grave.

AUTO CONTRE CAMION. — Lundi vers 19 h. 30, boulevard Carnot, à hauteur de l'Energie Electrique, une voiture conduite par M. Arthur Delannoy, rue Louis-Leloir, 57, a tamponné l'arrière du camion automobile conduit par M. Emile Demoor, de Néchin, et appartenant à Mme Vve Stock, de Roubaix; les deux voitures se dirigeaient vers Tourcoing. Sous la violence du choc, M. Emile Demoor fut projeté sur le sol et blessé à la jambe gauche; il put, néanmoins, rejoindre son domicile. M. Maurel, commissaire de police, a ouvert une enquête.

DONS AU PROFIT DE LA CAISSE DES ORPHELINS DE GUERRE. — La Commission des Anciens Combattants, a reçu la somme de 32 francs, produit d'une quête faite au cours d'une réunion de la société colombophile L'Entente Mouvalloise.

Une autre somme de 84 fr., collecte faite au cours du repas de noces de la famille Desbouvries-Roussel.

La Commission des A. C. se fait un devoir de remercier bien sincèrement, ces deux actes de générosité envers nos petits orphelins de guerre.

IL EST DEFENDU DE ROULER SUR LE TROTTOIR. — Contravention a été dressée à la charge de Charles Sergent, rue Vauban, Mouvaux, qui roulait en vélo sur le trottoir, rue de Turenne.

TOURNÉE DU PERCEPTEUR. — A l'occasion du Nouvel An, la recette à l'Ecole publique de garçons, située rue de Roubaix, est reportée au samedi 9 janvier 1926.

RECENSEMENT DES CHEVAUX, VOITURES ET PIGEONS VOYAGEURS. — Il est rappelé aux propriétaires de chevaux, voitures et pigeons voyageurs qu'ils doivent se présenter à la Mairie, 1er étage, avant le 31 décembre courant, dernier délai.

RECENSEMENT DES VEHICULES AUTOMOBILES EN 1926. — En exécution de la loi du 22 juillet 1909 et les instructions de M. le Ministre de la Guerre, il sera procédé, du 1er au 16 janvier prochain, au recensement de tous les véhicules automobiles (camions, camionnettes, voitures de tourisme, ambulances, motocyclettes, avec ou sans side-cars). En conséquence, le Maire invite les propriétaires à se présenter à la Mairie (1er étage) munis de leur livret militaire et carte grise, pour y faire la déclaration.

Les médailles du travail pour les ouvriers belges

Un décret paru au *Journal Officiel* du jeudi 17 décembre, rendu sur la proposition de M. Daniel Vincent, ministre du Commerce et de l'Industrie, stipule que les médailles d'honneur du travail pourront désormais être accordées aux employés et ouvriers belges occupés en France dans les conditions requises pour les collaborateurs français.

M. Daniel Vincent rappelle dans sa proposition les desiderata maintes fois émis par les Chambres de Commerce et les groupements industriels. La Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing en particulier, était à plusieurs reprises intervenue à ce sujet. Félicitons-nous avec elle que « le Gouvernement ait enfin compris l'utilité de ce témoignage d'estime et de reconnaissance accordé en récompense des bons et loyaux services de nos collaborateurs belges. »

AVIS IMPORTANT aux automobilistes et cyclistes

Les automobilistes et cyclistes en possession d'un document de la douane belge, relatif à leurs machines, sont instamment invités à se présenter dans le plus bref délai, et avant le 1er janvier, au bureau de la douane qui a délivré le dit document, et avec la machine qui en fait l'objet.

Faute de quoi, ils s'exposeraient à la perte de leur cautionnement.

FEUILLETON du « JOURNAL de ROUBAIX » du 30 décembre 1925 N° 98.

LE BOSSU
OU LE PETIT PARISIEN
LE CHEVALIER DE LAGARDÈRE

Le régent reprit:

— Et c'est sur de vagues espoirs que vous avez écrit au régent de France? Quand vous me faisiez dire: « La fille de votre ami vous sera rendue... »

— J'espérais qu'il en serait ainsi.

— Vous espériez!

— L'homme est sujet à se tromper.

— Le régent consulta du regard Tresmes et Machault, qui semblaient être ses conseils.

— Mais, monseigneur, s'écria la princesse, qui se tordait les bras, ne voyez-vous pas qu'il me vole mon enfant! Il l'a, j'en fais serment! Il la tient cachée! C'est à lui que j'ai remis ma fille la nuit du meurtre; je m'en souviens! je le sais! je le jure!

— Vous entendez, monsieur? dit le régent.

Un imperceptible mouvement agita les tempes de Lagardère. Sous ses cheveux perlèrent des gouttes de sueur, mais il répondit sans démentir son calme:

— Mme la princesse se trompe.

— Oh! fit-elle avec folie, et ne pouvoir confondre cet homme!

— Il ne faudrait qu'un témoin... commença le régent.

Il s'interrompit parce qu'Henri s'était redressé de son haut, provoquant du regard Gonzague qui venait de se montrer à la porte principale. L'entrée de Gonzague fit une courte sensation. Il salua de loin la princesse sa femme et Philippe d'Orléans, il resta près de la porte.

Son regard croisa celui d'Henri, qui prononça d'un accent de défi:

— Que le témoin se montre donc, et que le témoin ose me reconnaître!

Les yeux de Gonzague battirent comme s'il eût essayé en vain de soutenir le regard de l'accusé. Chacun vit bien cela. Mais Gonzague parvint à sourire et l'on se dit:

— Il a peut-être pitié.

Le silence régnait cependant dans la salle. Un léger mouvement se fit du côté de la porte. Gonzague se rapprocha du seuil et la jaune figure de Peyrolles sortit de l'ombre.

— Elle est à nous! dit-il à voix basse.

— Et les papiers?

— Et les papiers.

Le rouge vint aux joues de Gonzague, tant il éprouvait de joie.

— Par la mort de Dieu! s'écria-t-il, avais-je raison de te dire que ce bossu valait son pesant d'or?

— Ma foi, répondit le factotum, j'avoue que je l'avais mal jugé. Il nous a donné un fier coup d'épaule!

— Personne ne répond, vous le voyez bien, monseigneur, disait cependant Lagardère. Puisque vous êtes juge, soyez équitable. Qu'y a-t-il devant vous en ce moment? Un pauvre gentilhomme trompé comme vous-même dans son espoir. J'ai cru pouvoir compter sur un sentiment qui d'ordinaire est le plus pur et le plus ardent de tous; j'ai promis avec la témérité d'un homme qui souhaite sa récompense...

Il s'arrêta et reprit avec effort:

— Car je pensais avoir droit à une récompense.

Ses yeux se baissèrent malgré lui et sa voix s'embarrassa dans sa gorge.

— Qu'y a-t-il en cet homme-là? demanda le vieux Villeroy à Voyer-d'Argenson.

Le vice-chancelier répondit:

— Cet homme-là est un grand cœur ou le plus lâche de tous les coquins.

Lagardère fit sur lui-même un suprême effort et poursuivit:

— Le sort s'est joué de moi, monseigneur; voilà tout mon crime. Ce que je pensais tenir m'a échappé. Je me punis moi-même, et je retourne en exil.

— Voilà qui est commode! dit Navailles.

Machault parlait bas au régent.

— Je me mets à vos genoux, monseigneur... commença la princesse.

— Laissez, madame! interrompit Philippe d'Orléans.

Son geste impérieux réclama le silence, et chacun se tut dans la salle. Il reprit en s'adressant à Lagardère:

— Monsieur, vous êtes gentilhomme, du moins vous le dites. Ce que vous avez fait est indigne d'un gentilhomme. Ayez pour châtiment votre propre honte. Votre épée, monsieur!

Lagardère essuya son front baigné de sueur.

Au moment où il détacha le ceinturon de son épée, une larme roula sur sa joue.

— Oh! grommela Chaverny, qui avait la fièvre et ne savait pourquoi, j'aimerais mieux qu'on le tuât!

Au moment où Lagardère rendait son épée au marquis de Bonnivet, Chaverny détourna les yeux.

— Nous ne sommes plus au temps, reprit le régent, où l'on brisait les éperons des chevaliers convaincus de félonie, mais la noblesse existe, Dieu merci! et la dégradation est la peine la plus cruelle que puisse subir un soldat. Monsieur, vous n'avez plus le droit de porter une épée. Ecartez-vous, messieurs, et donnez-lui passage. Cet homme n'est plus digne de respirer le même air que vous.

Un instant, on eût dit que Lagardère allait ébranler les colonnes de cette salle, et comme Samson, ensevelir ces Philistins sous ses décombres. Son puissant visage exprima d'abord un courroux si terrible, que ses voisins s'écartèrent bien plus par frayeur que par obéissance à l'ordre du régent. Mais l'angoisse succéda vite à la colère et l'angoisse fit place à cette froideur résolue qu'il montrait depuis le commencement de la séance.

— Monseigneur, dit-il en s'inclinant, j'accepte le jugement de Votre Altesse Royale et je n'en appellerai point.

Une lointaine solitude et l'amour d'Aurore voilà le tableau qui passait devant ses yeux. Cela ne valait-il pas le martyre? Il se dirigea vers la porte au milieu du silence général. Le régent avait dit tout bas à la princesse:

— Ne craignez rien, on le suivra.

Vers le milieu de la salle, Lagardère trouva au-devant de lui M. le prince de Gonzague, qui venait de quitter Peyrolles.

— Altesse, dit Gonzague en s'adressant au duc d'Orléans, je barre le passage à cet homme.

Chaverny était dans une agitation extraordinaire. Il semblait qu'il eût envie de se jeter sur Gonzague.

— Ah! fit-il, si Lagardère avait encore son épée!

Taranne poussa le coude d'Oriol.

— Le petit marquis devient fou, murmura-t-il.

— Pourquoi barrez-vous le passage à cet homme? demanda le régent.

— Parce que votre religion a été trompée, monseigneur, répondit Gonzague. La dégradation de noblesse n'est point le châtiment qui convient aux assassins!

Il y eut un grand mouvement dans toute la salle et le régent se leva.

— Celui-là est un assassin! acheva Gonzague, qui mit son épée nue sur l'épaule de Lagardère.

Et nous pouvons affirmer qu'il tenait ferme la poignée.

Mais Lagardère n'essaya pas de le désarmer.

Au milieu du tumulte général, car les partisans de Gonzague poussaient des cris et faisaient mine de charger, Lagardère eut un convulsif éclat de rire. Il écarta seulement l'épée et saisit le poignet de Gonzague en le serrant si violemment, que l'arme tomba. Il amena Gonzague ou plutôt il le traîna jusqu'à la table, et, montrant sa main que la douleur tenait ouverte, il dit, le doigt sur une profonde cicatrice:

— Ma marque! je reconnais ma marque!

Le regard du régent était sombre. Toutes les respirations suspendues s'arrêtaient.

— Gonzague est perdu! murmura Chaverny.

Gonzague eut une magnifique audace.

— Altesse, dit-il, voilà dix-huit ans que j'attendais cela! Philippe, notre frère, va être vengé. Cette blessure je l'ai reçue en défendant la vie de Nevers.

La main de Lagardère lâcha prise et son bras retomba le long de son flanc. Il resta un instant atterré, tandis qu'un grand cri s'élevait dans la salle:

— L'assassin de Nevers! l'assassin de Nevers!

Et Navailles, et Nocé, et Choisy, et tous les autres ajoutaient:

— Ce diable de bossu nous l'avait bien dit!

La princesse avait mis ses mains au-devant de son visage avec horreur. Elle ne bougeait plus. Elle était évanouie. Lagardère sembla s'éveiller quand les archers, Bonnivet à leur tête, l'entourèrent sur un signe du régent.

— Infâme! gronda-t-il comme un lion qui rugit, infâme! infâme!

Puis, rejetant à dix pas Bonnivet, qui avait voulu lui mettre la main au collet:

— Hors de là! s'écria-t-il d'une voix de tonnerre, et meure qui me touche!

Il se tourna vers Philippe d'Orléans et ajouta:

— Monseigneur, j'ai sauf-conduit de Votre Altesse Royale.

Ce disant, il tira de la poche de son pourpoint un parchemin qu'il déplia.

— Libre, quoi qu'il advienne! lut-il à haute voix; vous l'avez écrit, vous l'avez signé.

— Surprise! voulut dire Gonzague.

— Du moment qu'il y a tromperie, ajoutèrent MM. de Tresmes et de Machault.

Le régent leur imposa silence d'un geste.

— Voulez-vous donner raison à ceux qui disent que Philippe d'Orléans n'a plus de parole? s'écria-t-il. C'est écrit, c'est signé; cet homme est libre. Il a quarante-huit heures pour passer la frontière.

(*A suivre.*)